



**ESPOIR 73**  
ALPESPACE  
Bâtiment MAKALU  
15 Voie Saint-Exupéry  
73800 FRANCIN  
04 79 25 09 75  
[www.espoir73.fr](http://www.espoir73.fr)



**Etablissement et Service d'Aide par le Travail**

**Foyer d'Hébergement**

**PROJET D'ETABLISSEMENT**

**2020-2025**

**SYNTHESE**

N° FINESS FH : 730 010 501  
N° FINESS ESAT : 730 009 305

**73670 ENTREMONT LE VIEUX**  
**Tel : 04 79 26 20 50**  
**Fax : 04 79 25 18 56**  
**Mail : [info.lehabert@espoir73.fr](mailto:info.lehabert@espoir73.fr)**

L'ESAT et le Foyer d'Hébergement « Le Habert », gérés par l'association Espoir73, sont spécialisés dans l'accompagnement professionnel et dans la vie hors travail de personnes déstabilisées par la maladie mentale.

Situé dans le Massif de la Chartreuse, le projet du Habert est basé sur des activités agricoles et de restauration, intégrées dans l'environnement économique et social local.

L'ESAT a un agrément de 35 ETP et le Foyer d'Hébergement dispose de 29 places.

## **Vers le rétablissement**

**Le projet vise, à travers un travail et un accompagnement adapté, le rétablissement de personnes ayant été fortement déstabilisées par la maladie mentale afin qu'elles trouvent une place dans la société et un pouvoir d'agir sur leur vie.**

Les objectifs du Habert pour les personnes accueillies, à travers un accompagnement personnalisé, sont les suivants :

- ✓ acquérir de l'autonomie : maître mot dans toutes les activités, au travail comme dans la vie quotidienne, l'accompagnement vers l'autonomie est au centre des préoccupations de tout le personnel.
- ✓ trouver une identité sociale et professionnelle : être reconnu comme citoyen, comme voisin, accéder à un statut professionnel à travers le métier exercé et les formations reçues.
- ✓ améliorer l'estime de soi, se revaloriser par l'action.
- ✓ trouver l'énergie, la motivation pour être acteur de sa vie, pour son projet.
- ✓ accompagner la personne vers un projet d'évolution hors du Habert.

**La Habert, en tant que lieu de rétablissement est donc avant tout un lieu de passage dans le parcours des personnes, même si à l'admission il n'y a pas de limite de temps fixée au séjour.**

## **Un accompagnement personnalisé**

Le projet personnalisé est la pièce maîtresse du suivi de la personne accueillie. Le point central est l'expression de la personne accueillie, et l'écoute sans jugement des accompagnants.

Chaque ouvrier est accompagné dans l'évolution de son parcours à travers des entretiens réguliers sur son projet et ses objectifs d'évolution. Cela se traduit :

- ✓ par des mises en situation concrètes d'évolution à travers des stages dans les structures visées par le projet d'évolution,
- ✓ par des détachements en entreprise.

Une politique très active de stages et détachements en entreprise est mise en œuvre, pour tous les ouvriers, quel que soit leur projet, y compris pour ceux qui souhaitent rester durablement au Habert.

Cet accompagnement est assuré par 4 professionnels :

- ✓ le Moniteur d'Atelier, qui encadre la personne au travail et un Conseiller d'Insertion pour l'accompagnement du parcours professionnel et la formation.
- ✓ un Coordinateur de Projet et de Parcours pour recueillir les attentes et les besoins de la personne et l'accompagner dans l'exercice de ses droits ; et un coach en autonomie et participation social pour l'accompagnement au quotidien.

Ces professionnels travaillent en lien permanent pour accompagner la définition et la mise en œuvre du projet de la personne.

## **Les principes qui guident l'action des professionnels :**

- 1- la sécurisation des parcours : accompagnement en amont et en aval de la présence au Habert, pas de départ de l'établissement sans solution.
- 2- un accompagnement pour un projet précis vers le rétablissement : la motivation et l'intérêt pour son projet sont les conditions nécessaires au rétablissement.
- 3- faire confiance aux personnes, mettre en avant ses potentiels plutôt que ses difficultés, prendre des risques, maîtrisés, condition sine qua none de la progression vers l'autonomie.
- 4- personnalisation de l'accompagnement : chaque personne est singulière et les besoins des personnes accueillies sont très différents, nécessitant une adaptation permanente pour les professionnels.
- 5- travail en équipe et coordination : la continuité et la cohérence de l'accompagnement sont la base de la bienveillance dans le handicap psychique.
- 6- privilégier l'inclusion sociale et le droit commun dans toutes les situations.

## **Les activités professionnelles**

En cohérence avec l'objectif de rétablissement, l'activité de l'ESAT est centrée sur des productions et des services offrant à la personne accueillie la possibilité de s'identifier dans un métier.

### **1- Elevage**

La Ferme du Habert est une exploitation agricole typique de la vallée des Entremonts, avec une quarantaine de vaches laitières qui pâturent plus de 60 hectares d'herbage en zone de montagne. Elle accueille 8 ouvriers, accompagnés par 2 professionnels .

### **2- Fromagerie**

La Fromagerie du Habert transforme une partie du lait produit sur la Ferme du Habert en différents types de fromages, frais ou affinés. Fabriqués au lait cru, avec un atelier agréé en production fermière, dans le Parc Naturel de Chartreuse, les produits de la

Fromagerie du Habert sont typiques du terroir et de qualité. 9 ouvriers sont encadrés par un professionnel.

### **3- Prestations Agricoles et Environnementales**

L'atelier réalise des prestations de service auprès

- ✓ des agriculteurs, collectivités et particuliers pour des chantiers de débroussaillage, l'entretien de propriétés, de sentiers de randonnées, de tonte, élagage...
- ✓ des viticulteurs : vendanges, déblotage, attachage, relevage...

Un professionnel accompagne 8 ouvriers sur cette activité.

### **4- Restauration**

L'ESAT exploite l'Auberge des Entremonts, d'une capacité d'une trentaine de couverts, au centre du village d'Entremont-Le-Vieux. 6 ouvriers en cuisine et 4 ouvriers en salle sont accompagnés par 2 professionnels de la restauration.

## **Les prestations du Foyer d'Hébergement**

Le Foyer est organisé en petites unités réparties sur 2 communes de la vallée des Entremonts : St Pierre d'Entremont et Entremont-Le-Vieux. Le parc de logement compte 13 unités de 1 à 5 places.

Ce choix a été fait pour favoriser l'intégration sociale d'une part et servir de support au travail vers l'autonomie d'autre part, en mettant les personnes dans les conditions les plus proches possibles d'un logement en milieu ordinaire.

Un salarié accompagne également les personnes qui travaillent à l'ESAT et qui ne logent pas au Foyer (5 à 8 personnes), sur un mode identique à un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).

L'accompagnement hors travail a pour but de répondre aux besoins des personnes, garantir la fluidité des parcours et les réponses aux droits des usagers. Les prestations proposées sont majoritairement axées sur la participation sociale et minoritairement sur l'autonomie (selon la nomenclature SERAFIN-PH). Elles ont pour objectif de favoriser l'inclusion sociale et le droit commun en répondant aux besoins des personnes accompagnées.

L'accompagnement au quotidien peut couvrir les champs suivants :

- ✓ la communication et les relations avec autrui,
- ✓ acquérir de l'autonomie dans les déplacements,
- ✓ prendre des décisions adaptées et pour la sécurité,
- ✓ accomplir les activités domestiques,
- ✓ vivre dans un logement,
- ✓ la vie familiale, la vie affective et sexuelle,
- ✓ les liens avec les proches et le voisinage,
- ✓ les activités sociales et de loisirs,
- ✓ les démarches administratives et la gestion de ses ressources.

## **La gestion des risques et l'amélioration continue de la qualité**

Les principaux risques identifiés dans l'établissement ainsi que les outils ou stratégies mis en place pour les gérer font l'objet d'un document spécifique. Les actions d'amélioration continue sont définies à partir de ce document et planifiées chaque année dans le « Plan d'Amélioration Continue de la Qualité », qui comporte systématiquement un volet « Gestion des Risques ».

### **Objectifs 2020-2025**

#### **Poursuivre l'adaptation du foyer aux besoins et projets des résidents.**

Les évolutions récentes du Foyer vers plus de petites unités et moins de collectif ont confirmé la nécessité de cette évolution pour le public accueilli. Les problématiques de gestion des colocations à plus de 3 personnes sont apparues au grand jour. Cette évolution devra donc être poursuivie dans les années à venir.

Une étude doit être menée sur l'évolution de l'agrément vers de vraies places de SAVS renforcé pour une partie du Foyer.

Les conclusions de cette étude pourront servir de base au dialogue pour une évolution réglementaire avec le Conseil Départemental dans le cadre du CPOM 2024-2029.

#### **Poursuivre l'adaptation des supports de production.**

Au niveau des activités de production, différents points réglementaires et d'optimisation sont à développer dans les années à venir.

En effet, la Délégation de Service Publique de l'Auberge des Entremonts se termine en 2022 et devra donc faire l'objet d'un renouvellement.

Actuellement, la ferme n'a ni le foncier, ni les bâtiments permettant d'élever le troupeau de renouvellement qui est alors placé en pension hivernale et estivale. Une opportunité va se présenter en 2022 de reprise d'un bâtiment avec du foncier en proximité immédiate de la ferme. Ce projet devra donc être étudié et mis en place si celui-ci est équilibré financièrement et pertinent socialement, afin de conforter la production laitière.

Des travaux d'entretien, d'amélioration et de modernisation de l'outil de fabrication de fromages devront se poursuivre ces cinq prochaines années comme cela est le cas depuis quelques années.

Concernant l'atelier PAE, le local actuellement loué est partiellement adapté (pas de sanitaires) et son déplacement prévu en 2018 a avorté. Il sera donc important de saisir toute opportunité à ce niveau-là dans les années à venir.

### **Optimiser l'utilisation du dossier unique de l'utilisateur.**

A ce jour, Mediateam, logiciel de référence au sein du Habert, nécessite de mener des optimisations par rapport à son utilisation, mais des difficultés en terme d'organisation et de déploiement du projet retarde régulièrement le travail souhaité. En parallèle, le déploiement prochain d'un progiciel de gestion qualité au sens large offrant de multiples possibilités d'adaptation est à étudier.

### **Prendre en compte les évolutions dues à l'âge des personnes accompagnées.**

Si la gestion des fins de carrière est possible sur l'ESAT avec des adaptations pour la plupart des cas, la problématique est plus prégnante concernant l'hébergement. Dans le CPOM en cours, le CD73 a accordé la possibilité à l'établissement de continuer à héberger les personnes en attente de places dans d'autres structures, essentiellement pour les personnes ne pouvant plus travailler, à hauteur de 2 places, ceci afin de ne pas léser l'activité de l'ESAT. L'objectif est de conforter ceci, car ce type de situation est amené à devenir permanente pour la période à venir en file active.

C'est un sas d'attente qui va lever le plus gros frein, mais cela n'enlève en rien la difficulté à trouver des solutions à chaque cas en fonction de son autonomie. C'est un travail important de la CPP et des accompagnants du Foyer qui est fait pour aboutir à des solutions adaptées.

C'est pourquoi il va falloir dans les années à venir réfléchir à la fois à la stratégie d'accompagnement des personnes en fin de carrière au sein du Foyer d'hébergement (places dédiées, accompagnement différent...), ainsi qu'à la stratégie et aux adaptations possibles dans l'organisation du travail pour les personnes en fin de carrière : adaptation des rythmes ou de la durée du travail, inaptitude et réorientation...

### **Optimiser le processus d'intégration, de suivi et de formation des professionnels.**

Des documents clés existent et sont transmis lors de l'arrivée d'un nouveau professionnel, mais le développement d'outils complémentaires tels que les synthèses des projets d'établissements, et la définition d'étapes précises au parcours d'intégration (parcours de formations indispensables, visites inter-établissements, entretien de fin période d'essai...) semblent nécessaires pour sécuriser cette étape clé.

De nombreux échanges/réunions permettent le suivi de l'évolution des professionnels par rapport à l'évolution du public accompagné. Un des axes de progrès sera d'articuler les différents outils en place concernant le suivi des professionnels (entretien professionnels...), la gestion des risques (événements indésirables...) et les objectifs d'évolution de l'association (projet associatif, projet d'établissement, CPOM...) dans le processus de construction du plan de développement des compétences.